

Intérimaires

C.E. Extraordinaire du 1^{er} décembre 2015 sur les problèmes qui ont été remontés

Suite à la grève des travailleurs intérimaires du vendredi 13 novembre, beaucoup de problèmes nous ont été remontés. La CGT a demandé un C.E. extraordinaire pour contraindre la direction à s'expliquer sur tous ces problèmes. Le C.E. a eu lieu mardi 1^{er} décembre.

Voici nos questions et les réponses de la direction :

1. Que les heures supplémentaires, les débordements et les samedis leur soient immédiatement payés et qu'il n'y ait plus d'« oubliés » ni de report sur le ou les mois suivants.

La direction s'engage à ce que les problèmes d'heures supplémentaires, samedis soient régularisés avec la paie du mois de novembre (12 décembre). Par contre, la direction refuse de demander aux Agences d'intérim de réduire leur temps de saisie des paies.

Cela aura pour conséquence que toutes les heures supplémentaires effectuées après cette date de saisie continueront à être payées un mois et demi après avoir été travaillées ! Pour la CGT, c'est inadmissible.

2. Que la fiche d'exceptions de BPU contenant les informations des heures supplémentaires effectuées leur soit remise automatiquement chaque fin mois.

La direction répond que les fiches d'exceptions (heures supplémentaires) seront remises aux intérimaires qui le demandent. Elle refuse par contre de systématiser la remise de ces feuilles.

La Direction se défausse sur les Chefs d'Unité de sa propre responsabilité. Cela entrainera à coup sûr de nouveaux problèmes sur les paies dans l'avenir.

3. Le passage automatique au coef. 170 au bout 6 mois pour tous ceux qui sont au coef. 165.

La direction refuse de rendre automatique le passage au coefficient 170 au bout de 6 mois. Elle répond qu'il appartient au C.U. d'en faire la demande.

Une fois de plus, la direction se décharge sur les Chefs d'Unité. Cela occasionnera de nouveau des problèmes pour le passage au 170.

Vous pouvez compter sur vos délégués CGT pour « ruer dans les brancards » pour accélérer le passage... vers une meilleure paie !

4. Le paiement à 100% de l'Allocation de fin d'année avec le salaire de novembre comme pour les CDI.

La direction refuse. Elle prétend qu'elle est déjà bien gentille de faire « une avance » sur la paie de novembre !

Encore un peu, et il faudra la remercier de payer ce qu'elle nous doit.

5. Le paiement et le rattrapage de certaines primes « oubliées » (nuisance, douche, nuit...)

La direction dit que la régularisation de tous ces « manques à gagner » se fera sur la paie du 12 décembre.

Camarades, regardez bien vos fiches de paie !

6. Que les heures capitalisées chaque mois ainsi que le cumul apparaissent sur la fiche de paie.

La direction de Renault refuse de faire pression sur les Agences d'intérim pour que toutes les heures capitalisées apparaissent sur la fiche de paie des camarades intérimaires.

C'est inadmissible !

7. Que leurs salaires soient versés le 1er de chaque mois car il n'y a aucune justification à être payé le 11, 12, voire le 15 du mois suivant.

Même réponse de Renault ! Renault ne veut absolument pas intervenir auprès des Agences d'intérim pour que la paie soit versée en début de mois.

Le loyer, c'est quand qu'il tombe ?

8. L'arrêt du prélèvement du transport collectif en équipe de nuit alors qu'il n'y en aucun.

La direction dit que la situation sera régularisée avec la paie du 12 décembre...

9. La remise du contrat de travail en temps et en heure.

La direction répond que le contrat de travail doit être remis dans les 48 heures.

Pour les travailleurs de nuit, qui leur remettra ce contrat ? La CGT demande des permanences des ETT la nuit.

10. Que les contrats correspondent aux heures effectuées (ce n'est pas le cas en OA équipe de nuit)

La direction dit que ce problème sera résolu avec la paye du 12 décembre.

A suivre !...

11. Que le paiement des primes "Flins +" et "Intéressement Renault" leur soit versé.

Renault ne veut pas entendre parler de payer les primes d'intéressement aux camarades intérimaires.

La CGT a fait remarquer qu'ils contribuent grandement aux bénéficiaires... des actionnaires. Pour nous, il serait normal qu'ils perçoivent ces primes.

12. Que les heures de grève soient payées.

Pour Renault, pas question de payer les heures de grève.

C'est Renault qui est responsable des « erreurs » de paie et donc de la grève. A Renault de payer !

13. Que la question « Le reprendriez-vous ou pas ? » sur la fiche d'évaluation de fin de mission soit supprimée.

La direction a dit avoir fait remonter la question en Central (au niveau du groupe Renault)

La CGT a fait remarquer que les travailleurs intérimaires qui ont cette évaluation négative ne retrouvent plus de travail chez Renault ni ailleurs dans le coin (Poissy, etc...) De plus, cette pratique est illégale.

Question orale : La CGT demande que cessent les pressions sur les intérimaires de Manpower pour changer de boîte d'intérim.

La Direction le nie.

En conclusion...

Suite à la grève, un certain nombre de problèmes vont être réglés avec la paye de novembre. Cela grâce à la grève du 13 novembre. De nombreux problèmes continueront à exister sur les payes. **Les intérimaires savent maintenant comment faire pour se faire respecter.**